



## Entrer chez un locataire pour constater l'état lamentable d'un meublé?

Par **Fleury1**, le **03/01/2024** à **14:34**

Bonjour,

Dans un petit immeuble géré par une SCI familiale, nous louons 4 petits appartements meublés.

Celui qui est situé au rez de chaussée est occupé depuis des années par un jeune homme qui perçoit les APL et dont l'ensemble des dépenses ( y compris de loyer) sont pris en charge par sa mère.

Plusieurs fenêtres de l'appartement donne sur une cour mitoyenne avec notre maison et nous venons de nous rendre compte ( par la fenêtre) qu'il ressemble à une caricature de squat. Y compris avec deux chats morts à l'intérieur.

Depuis presque un an, le loyer continue d'être payé régulièrement mais le locataire n'y habite plus.

Je crois que nous ne sommes pas autorisés à entrer. Pouvez-vous m'éclairer sur une solution envisageable?

Merci beaucoup

Par **yapasdequoi**, le **03/01/2024** à **15:40**

Bonjour,

Il faut faire constater l'abandon par un huissier pour pouvoir le récupérer. Sinon vous ne pouvez pas y pénétrer.

Par **Pierrepauljean**, le **03/01/2024** à **16:08**

bonjour

tant que le loyer est réglé, le bail se poursuit

concernant les chats, avez vous contacté la SPA ?

Par **Fleury1**, le **03/01/2024** à **17:08**

Merci beaucoup de votre réactivité et de vos informations.  
Effectivement je n'avais pas pensé à la SPA! Cela écrit si je ne peux pas entrer...  
Cordialement et bonne année

Par **yapasdequoi**, le **03/01/2024** à **18:56**

Si des animaux sont en danger ou maltraités, une association comme la SPA peut obtenir le droit d'entrer avec les forces de l'ordre.

Si les chats sont morts, c'est trop tard. Prévenez plutôt l'ARS pour l'insalubrité.

Avez-vous contacté la mère ? Le locataire n'est-il pas lui aussi mort à l'intérieur avec les chats ?

Par **Fleury1**, le **03/01/2024** à **20:17**

... Nonon le locataire n'est heureusement pas mort avec les chats! et ok pour l'ARS.

Merci.